

ANNEE 2025-2026
APPEL À CANDIDATURES
Lecteur ou lectrice de langue étrangère

Objet : Recrutement d'un.e lecteur.trice de langue étrangère

Réf. : Décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

1. PROFIL DU POSTE

Département d'Asie du Sud-Est et Pacifique

Intitulé : Lecteur ou lectrice d'indonésien

Profil de l'emploi :

Le/la candidat.e doit avoir pour langue maternelle l'indonésien ou une langue d'Indonésie ou de Malaisie et maîtriser suffisamment le français pour pouvoir dispenser des cours dans cette langue. Le/la candidat.e sera appelé.e à assurer des cours de langue indonésienne dans le cadre de la Licence de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCER), spécialité Asie du Sud-Est, parcours indonésien-malaisien, ainsi que des différents masters de l'INALCO. Ces cours seront, en particulier, ceux d'expression et de compréhension écrite et orale.

Trois éléments constitueront un atout, sans être obligatoirement requis :

- une expérience de l'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur indonésien et/ou dans Institut Français d'Indonésie/Alliance Française;
- un projet de recherches mastérisales ou doctorales dans le domaine de la didactique des langues et des cultures;
- la maîtrise du malaisien.

2. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

La langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou leur langue d'éducation ou une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle.

Les candidats aux fonctions de lecteur de langue étrangère doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme étranger d'un niveau équivalent à celui d'une maîtrise ou d'une première année de master (M1).

Le ou la candidat(e) travaillera en collaboration avec le responsable de la section et assurera un service annuel en présence des étudiants de 300 heures de travaux dirigés.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 pour un an, renouvelable une fois pour la même période.

3. RÉMUNÉRATION

Calculée sur la base de l'indice majoré 366, soit 1 855,78 € bruts mensuels auquel s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des transports à hauteur de 61.05 € et une participation de 15 € au titre de la participation employeur à la complémentaire santé.

A noter que l'Inalco ne se charge pas de loger les candidat(e)s en région parisienne. Ils doivent donc s'efforcer de trouver un logement par eux-mêmes. Une assistante sociale pouvant éventuellement les aider dans cette démarche.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer le CV avec une lettre de motivation **avant le 30 avril 2025**.

Les dossiers des candidats seront examinés et le choix établi par un comité de sélection constitué de trois enseignants-chercheurs de langue du département, dont les enseignants titulaires de la section d'indonésien-malaisien.

**Ce dossier est à adresser *par voie électronique* à l'attention de Monsieur Étienne Naveau,
l'actuel responsable de la section d'indonésien-malaisien**
etienne.naveau@inalco.fr